

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 223-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.877

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: UDC (Gschwend-Pieren, Lyssach) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Asile: mettre un terme aux abus et protéger ceux qui en ont besoin

1. Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de la Confédération
 - a) pour que le triage entre réfugiés menacés dans leur intégrité physique et migrants économiques se fasse à la frontière et que les migrants économiques soient refoulés ;
 - b) pour que la Suisse perde de son attrait pour les réfugiés grâce à une procédure efficace, une baisse des aides et des campagnes ciblées dans les pays concernés ;
 - c) pour que les accords de Dublin, qui prévoient le renvoi des réfugiés dans le premier pays d'accueil au sein de l'UE, soient appliqués rigoureusement.
2. Les centres d'hébergement doivent être gérés comme des installations fermées. Les personnes qui souhaitent les quitter doivent motiver leur décision et enregistrer leur départ. « Les sorties » doivent être strictement limitées.

3. L'aide d'urgence doit toujours prendre la forme de prestations en nature, de même que, autant que possible, le soutien fourni dans les centres d'hébergement cantonaux.

Développement :

Pour offrir aux réfugiés réellement menacés la protection dont ils ont besoin, il faut mettre un terme aux abus. Les migrants économiques, qui n'entrent pas dans la catégorie des réfugiés et qui bloquent inutilement les capacités de la Suisse, terre d'accueil, doivent être refoulés à la frontière. Notre pays doit perdre son attrait pour les migrants économiques.

Motivation de l'urgence :

L'afflux de réfugiés en Europe et en Suisse ne fléchit pas et il faut réagir rapidement au chaos.